

# Annexe 1 : comprendre les offres d'énergie verte et les critères WWF France - Selectra

1,5 millions de consommateurs avaient fait le choix d'une offre d'électricité 100% verte fin 2017 d'après la Commission de Régulation de l'énergie.

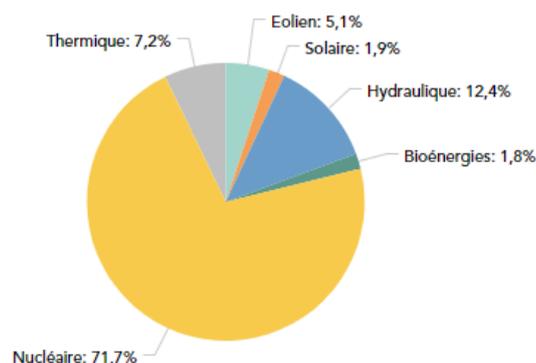
## Une offre d'électricité verte, comment ça marche ?

### La production d'électricité verte

Le mix électrique français en 2018

L'hydraulique est la première source de production d'électricité verte en France, loin devant l'éolien, le solaire et les bioénergies.

Si l'hydraulique correspond souvent à des installations anciennes et amorties de longue date, l'essor des autres sources de production renouvelable est bien plus récent.



Source : bilan électrique français 2018 - RTE

Cet essor est essentiellement dû à la politique de fixation par l'Etat de **tarifs de rachat** pour les nouvelles installations de production d'électricité d'origine renouvelable, sur un nombre d'années déterminé. Il existe différents mécanismes : tarif de rachat pour petites capacités ; appels d'offres avec tarif de rachat ou complément de rémunération en fonction de la filière. Pour 2018, le coût estimé du soutien à la production d'électricité d'origine renouvelable est de 5,47 milliards d'euros.

On constate également un essor des installations sans subvention (premier Power Purchase Agreement (PPA), par exemple).

### Le système des garanties d'origine

Injectée dans les réseaux, il est impossible de tracer physiquement l'électricité verte jusqu'au consommateur final. L'électricité d'origine renouvelable se mélange donc à l'électricité produite à partir d'autres sources de production, notamment nucléaire.

Par conséquent, **la traçabilité de l'électricité verte ne peut être qu'économique** et fondée sur un principe d'équivalence. Indépendamment de ses sources d'approvisionnement, le fournisseur garantit à ses consommateurs en offre verte qu'une quantité d'électricité équivalente à leur consommation a été produite quelque part en Europe à partir d'une source renouvelable.

**Les garanties d'origine** sont l'instrument créé au niveau européen pour assurer cette traçabilité économique. Les fournisseurs peuvent s'en procurer de plusieurs façons :

- certains génèrent des garanties d'origine du fait de leur statut de producteur d'électricité d'origine renouvelable.

- d'autres achètent de l'électricité à des producteurs et les garanties d'origine attachées à cette production.
- d'autres achètent de l'électricité sur les marchés et, parallèlement, des garanties d'origine en quantité suffisante pour couvrir les consommations des offres vertes qu'ils commercialisent.

L'existence de cette troisième option s'explique par le fait que les producteurs d'électricité d'origine renouvelable peuvent tout à fait vendre séparément leurs garanties d'origine et leur production d'électricité (cette dernière n'étant alors plus considérée comme verte sans ses garanties d'origine).

De leur côté, les installations bénéficiant de subventions publiques ne peuvent bénéficier directement de garanties d'origine (qui viendraient rémunérer doublement le caractère renouvelable de leur production). Ces producteurs émettent en effet des garanties d'origine, mais ces dernières restent à la disposition de l'Etat.

## Les critères WWF France - Selectra

En décembre 2018, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a émis un avis distinguant :

- les offres d'électricité verte "**standard**", se limitant à un achat séparé par le fournisseur de l'électricité et des garanties d'origine : généralement, l'électricité est achetée sur le marché et peut provenir de n'importe quelle source de production (EnR, nucléaire, fossile) (cf Avis ADEME)
- les offres "**premium**" où l'électricité et les garanties d'origine sont achetées auprès du même producteur.

Or, d'après l'ADEME<sup>3</sup>, *“en souscrivant une offre d'électricité « premium », un consommateur donne de meilleures conditions de rémunération et d'exploitation à des installations d'EnR existantes. Dans un futur assez proche, avec la baisse des prix des renouvelables (photovoltaïque et éolien notamment), ce type d'offre pourrait contribuer directement au développement de nouvelles installations renouvelables : en effet, ces fournisseurs pourraient commander, pour répondre à la demande croissante de leurs clients, la réalisation de nouvelles installations EnR, qu'ils financeraient intégralement, sans mécanisme de soutien public.”*

Dans le cadre de l'achat groupé, les offres lauréates devront donc a minima entrer dans la catégorie "premium" telle que définie par l'ADEME.

## Qu'est-ce qu'une offre de gaz vert ?

Deux types d'offres de gaz dites "vertes" coexistent aujourd'hui :

- **les offres de gaz biométhane** ont fait leur apparition ces derniers mois. Le gaz injecté sur le réseau par des unités de méthanisation fait l'objet d'une traçabilité économique similaire à celle mise en place pour l'électricité via des garanties d'origine biométhane. [D'après](#)

<sup>3</sup> Plus d'infos sur [le site de l'ADEME](#)

[l'ADEME](#), ces unités éviteront dès 2020 l'émission de 751 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

- **les offres de gaz compensé carbone** pour lesquelles le fournisseur d'énergie investit dans des projets environnementaux générant une réduction des émissions de gaz à effet de serre équivalente aux émissions du client pour sa consommation de gaz.

Souffrant d'un vrai déficit de notoriété, ces offres rassemblaient seulement 39900 consommateurs fin 2017 d'après la Commission de Régulation de l'Energie.

Les fournisseurs d'énergie devront remettre une offre de gaz 100% biométhane d'origine France pour espérer remporter l'appel d'offres de l'achat groupé WWF France - Selectra, cette filière présentant les meilleures garanties d'impact concret dans la lutte contre le réchauffement climatique.

## Reprendre le contrôle sur sa consommation et sa facture d'énergie

La facture d'énergie est perçue par la plupart des ménages comme une dépense contrainte au calcul mystérieux, peu digne d'intérêt car incompressible et bien souvent gérée par un opérateur historique digne de confiance.

L'objectif de l'achat groupé est avant tout d'aider chaque consommateur à **se réapproprier sa facture d'énergie** pour s'y intéresser, mieux la comprendre, la verdir et la réduire grâce aux deux leviers à sa disposition :

- réduire le nombre de kilowattheures consommés en suivant nos conseils personnalisés
- réduire le prix du kilowattheure en faisant le choix de basculer vers l'offre lauréate